

COMMUNE DE MIRECOURT

-88-



LA VILLE REVISE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Notre commune dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 14 janvier 2013 et qui a été évolué à plusieurs reprises depuis cette date. Nous souhaitons aujourd'hui réviser notre document d'urbanisme dans sa globalité pour répondre à de nouveaux enjeux et dans le but de le mettre en conformité avec les lois récentes. En effet, le législateur a revu en 2016 la procédure du PLU pour le moderniser et permettre aux communes de proposer des « règles à la carte » mieux adaptées aux attentes et aux spécificités locales que ne le propose notre document actuel.

Ce nouveau Plan Local d'Urbanisme va ainsi nous permettre de répondre à plusieurs objectifs évolutifs - notamment en lien avec les réflexions et projets issus de la démarche « Petite Ville de Demain » - comme la requalification de l'habitat du centre-ville complétée par des projets en habitat neuf, la redynamisation de l'activité économique et agricole, un accompagnement pour l'implantation d'activités autour du sport-santé, la réorganisation des mobilités au profit des déplacements actifs.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme réglementaire, opposable aux tiers. **Celui-ci fixe les règles visant à organiser et à maîtriser l'utilisation et l'occupation des sols applicables à chaque terrain, dans le respect de l'intérêt général et de la promotion du développement durable.**

La concrétisation d'un PLU est une procédure longue à mettre en place dans une commune, s'échelonnant sur plusieurs années.

Il s'agit d'une démarche progressive, en plusieurs étapes :

La procédure de PLU débute par l'élaboration d'une phase de diagnostic. Ce portrait de notre territoire va ainsi permettre d'en dégager les grands enjeux qui trouveront leur traduction, en phase 2, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce dernier énoncera notre projet politique, autrement dit l'engagement que nous allons prendre en tant qu'élus vis-à-vis de nos administrés.

Cette feuille de route est ensuite déclinée, en phase 3, dans les différentes pièces du PLU, que sont le document de zonage, le règlement écrit et l' (ou les) orientation d'aménagement et de Programmation. L'ensemble de ces éléments et des choix retenus vous seront présentés au fur et à mesure de l'avancée de la reprise du projet de PLU.

Le PLU se doit avant tout d'être l'expression d'un projet d'intérêt général, global et durable de notre territoire pour les années à venir, tout en veillant à prévenir les incidences éventuelles sur notre environnement.

LE PLU POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

LE PLU, UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE

Notre nouveau projet de PLU ne peut pas se construire sans l'avis et l'information de nos concitoyens. Aussi, la révision du PLU doit constituer un temps fort de démocratie locale. Vous serez régulièrement tenus informés de l'avancée de la démarche. Vous trouverez plusieurs occasions de **donner votre avis** et de **vous manifester** au cours des différentes phases du projet :



Des informations dans le bulletin municipal et sur le **site internet de la Ville** (mirecourt.fr) vous informent de l'avancée du projet.



Deux réunions publiques organisées à des étapes clés de la révision du PLU et ouvertes à tous pour vous présenter la démarche et les choix retenus dans le cadre de ce projet. Ces réunions publiques sont prévues :

- **Le mercredi 08 octobre 2025 à 18h30 à l'Espace Pluriel, salle René Fritz.**
- **Le lundi 1^{er} décembre 2025 à 18h30 à l'Espace Pluriel, salle René Fritz.**

Sans oublier, **l'enquête publique** en toute fin de procédure et au cours de laquelle vous pourrez faire part de vos doléances auprès du commissaire enquêteur.



Un registre de concertation est actuellement mis à votre disposition au secrétariat aux heures d'ouverture* au public de la mairie. Vous pouvez donc, dès à présent, nous faire part de vos remarques, de vos attentes et de vos interrogations.



LA PREMIÈRE PHASE DU PLU : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL

Le diagnostic communal constitue le premier volet du rapport de présentation. **Précis et exhaustif, celui-ci présente notre commune dans toute sa complexité et dans toutes ses dimensions.** Cette étape est fondamentale car elle pose les jalons des réflexions et identifie les enjeux pour notre territoire. Elle permet d'engager les débats qui enclencheront les phases suivantes et l'élaboration des autres pièces du dossier de PLU.

Le diagnostic communal aborde des thèmes aussi variés que la structure de la population, l'habitat, l'artificialisation des sols et la consommation sur les espaces, les activités économiques et agricoles, le fonctionnement urbain, la mobilité et le stationnement, les paysages et la préservation de l'environnement, ou encore les risques naturels et technologiques.

Cette analyse devra permettre de répondre à plusieurs questions telles que : *Quelles formes urbaines et quelles typologies de logements pour accueillir de nouveaux habitants ? Comment conforter le cadre de vie et améliorer le quotidien des habitants ? Comment conjuguer développement urbain et modération de la consommation sur les espaces agricoles et naturels ? Quelles actions pour préserver l'environnement et les paysages locaux emblématiques ?*

* Horaires d'ouverture de la mairie de Mirecourt :

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h.